

MOTION
CONCERNANT
L'ENTENTE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE
ENTRE
LE QUÉBEC
ET
LA RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

---0000000---

Madame Martine Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, propose :

Que l'Assemblée nationale approuve l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Québec et la République tunisienne, signée le 20 novembre 2022.

Madame la Présidente,

En vertu de l'article 22.2 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, je dépose, à titre de documents, l'engagement international important suivant, ainsi qu'une note explicative sur le contenu et les effets de l'engagement :

- l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Québec et la République tunisienne, signée le 20 novembre 2022.

Madame la Présidente,

En vertu de l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, je fais motion pour que l'Assemblée nationale étudie, dans le délai prescrit par la loi et en vue de son approbation, l'engagement international important que je viens de déposer, à savoir :

- l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Québec et la République tunisienne, signée le 20 novembre 2022.